N° 9 - AVRIL 2017

La Lettre

Le mot du Maire

Vie Communale

CAPI & autres organismes

Compte-rendu des Conseils Municipaux

MAIRIE de SAINT-SAVIN

Cette édition a été élaborée par la commission communication.
Directrice de publication : Evelyne MICHAUD - Tirage : 1750 exemplaires.

Le mot du Maire

Chères Saint-Savinoises,
Chers Saint-Savinois,

Une année de plus à mon mandat de Maire !
Une année de plus à vos côtés !
Une année de plus à votre service !
Une année de plus avec les Élus du Conseil Municipal à gérer au mieux notre beau village !

Le conseil municipal s'est réuni le 27 mars dernier pour voter le budget municipal 2017 et celui-ci, a été voté à l'unanimité. Dans un contexte général difficile, l'exercice est délicat pour poursuivre l'équipement de la commune et le développement des services publics sans pression sur la fiscalité locale.

Celui-ci a été élaboré avec la plus grande rigueur compte tenu des contraintes qui pèsent sur les finances communales. En effet, certaines décisions gouvernementales créent des dépenses obligatoires.

Par ailleurs, la participation à l'effort national de redressement jusqu'en 2017, induit une baisse des dotations qui est significative pour une commune comme la nôtre :

- De 2014 à 2016 : perte de trésorerie de 92 317 €
- De 2016 à 2017 : perte de trésorerie estimée à 42 421 €

Malgré ces préoccupations, ce budget va nous permettre de continuer à vous apporter un service public, qui nous l'espérons, vous apportera toujours satisfaction. Je n'oublierai pas de mentionner également les investissements prévus en 2017 qui nous permettront d'effectuer l'entretien, la rénovation de nos bâtiments et des voiries. Comme vous pourrez le constater à la lecture des articles relatifs au Budget, nous avons à cœur la bonne gestion du denier public. Le résultat en baisse de notre dette/habitant en est la preuve.

Notre façon d'agir, alliant efficacité, simplicité et proximité, se poursuivra en 2017 et dans les années à venir. Il s'agit bien là de la seule façon de faire progresser notre village.

Je terminerai sur un point plus optimiste : le dynamisme associatif, l'arrivée de nouveaux habitants, de nouvelles constructions, montrent l'attrait réel de notre village. J'invite aussi chacun d'entre vous à maintenir ce cadre de vie, par votre civisme, sachant que beaucoup d'entre vous sont dans cet état d'esprit.

Bien à vous.

Evelyne Michaud
Maire
Vice-présidente départementale
Vice-présidente CAPI

Budget : Les finances communales

Lors de la séance du 27 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion et Administratif 2016 et le Budget Primitif 2017.

Bilan 2016 : Sections de fonctionnement et d'investissement.

Réalisé et finalisé à partir du Compte de Gestion des services comptables des finances publiques et du Compte Administratif du service comptable de la mairie, il permet à l'ensemble du Conseil Municipal de constater la concordance des deux documents budgétaires.

FONCTIONNEMENT (en €)			
Charges à caractère général	710 486	Atténuations de charges	31 978
Charges du Personnel	989 138	Produits des services	170 431
		Impôts et taxes	1 746 763
Autres charges gestion courante	174 603	Dotations et participations	509 739
		Autres produits de gestion courante	30 836
Charges Financières	104 154	Produits financiers	3
Opérations d'ordre (amortissement)	76 375	Produits exceptionnels	5 375
		Opérations d'ordre (plus-values...)	821
TOTAL DÉPENSES	2 054 756	**TOTAL RECETTES**	2 495 946

Résultats excédentaire de fonctionnement 2016 : 441 192 euros

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

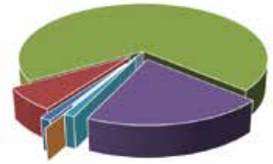

INVESTISSEMENT (en €)			
Virement Section fonctionnement	1 891 891	Solde d'investissement reporté	1 872 300
Opération d'ordre / sous Mandat	351 132	Opération d'ordre	821
		Subventions d'investissement	65 812
FCTVA - TA	392 996	Remboursement d'emprunt	250 987
		Immobilisations incorporelles	4 560
Subventions d'équipements reçues	39 492	Subventions d'équipement versées	7 843
		Immobilisations corporelles	173 172
Immobilisations en cours	285 183	Immobilisations en cours	916 200
Affectation du résultat	1 600 000		
TOTAL RECETTES	4 560 696	**TOTAL DÉPENSES**	3 291 694

Résultats excédentaire d' investissement 2016 : 1 249 408,96 euros

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Affectation de résultat du fonctionnement : Une proposition d'affectation de 300 000 euros au budget d'investissement a été acceptée par l'assemblée délibérante.

Budget Primitif 2017

Le budget de la section de fonctionnement est de 4 422 535,04 € et celui de la section d'investissement est de 3 211 928,78 € pour 2017.
Voici ci-dessous les dépenses de fonctionnement les plus importantes par chapitre :

Chapitre 11, charges à caractère général, représentent 34,61% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre est revu à la baisse **– 3,25%** par rapport au BP 2016 et ceci, grâce à la gestion optimale de nos dépenses.

Les charges en hausse : dû essentiellement aux récurrentes augmentations annuelles :

- ✓ pour l'eau, l'électricité et le gaz avec une hausse annoncée par notre fournisseur de 5% pour le gaz et à la période hivernale plus froide ;
- ✓ pour les achats de denrées alimentaires avec une augmentation de la fréquentation de la cantine ;
- ✓ pour les fournitures scolaires avec un montant attribué de 48 € par enfant scolarisé
- ✓ pour les différents contrats de locations et de maintenance sur le matériel informatique (photocopieurs) ;
- ✓ pour les travaux potentiels pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, les conventions de mutualisation prévues pour les travaux et prestations confiés à la CAPI (balayage, point à temps, instruction Permis de Construire, diagnostic énergétique)
- ✓ et pour les prestations avec les entreprises pour l'élagage et le curage des fossés.

Les charges en baisse : les contrats de prestations de service :

- ✓ la participation financière des parents pour les NAP a permis de réduire la contribution de la commune sur la somme due à notre prestataire Léo Lagrange ;
- ✓ La renégociation des contrats de téléphonie et d'alarme des bâtiments.

Chapitre 12, les charges du personnel, représentent 46,70% des dépenses totales de fonctionnement. La hausse estimative de 5,40 % par rapport au BP 2016 est liée essentiellement à 8 évènements majeurs :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité en matière d'emplois et de carrières
- L'augmentation du point d'indice au 1er février (+ 0,6%)
- La mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations)
- Les avancements d'échelons et de grades
- La reconduction d'une année du contrat d'avenir établi pour aider les Services Techniques
- L'augmentation des cotisations retraites
- Le rajout d'une personne pour 1 h/ jour pour la préparation des repas sur la cantine vers la mairie. Le nombre d'enfant de maternelle inscrit à cette cantine a énormément augmenté
- Et les remplacements à prévoir suite aux absences du personnel en cas de maladie ou accidents du travail.

Chapitre 65, Autres charges de gestion courante, représentent 6,83% des dépenses totales de fonctionnement. Celui-ci est en baisse de 12,02% par rapport au BP 2016. Ce chapitre concerne les indemnités des Elus, les différentes cotisations aux syndicats comme le Syndicat Intercommunal des Marais, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais et de la Bourbre, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné. A prendre en compte également, la baisse des subventions attribuées au CCAS et aux Associations.

Chapitre 14, Atténuation de produits, correspond à la pénalité liée à la loi SRU (manque de logements sociaux). Cela représente 2,29% des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitre 66, Charges financières (intérêts des emprunts) représentent 4,59% des dépenses de fonctionnement avec une baisse de 4,43% par rapport au BP 2016. En effet, 5 emprunts se terminent en 2017 et portent l'annuité pour un montant total de 15 127,72€ (dont 364,22€ d'intérêt et 14 763,50€ de capital).

Chapitres 67 et 022, correspondent aux charges exceptionnelles et dépenses imprévues.

Les amortissements prévus sont inscrits sur la ligne budgétaire **6811** et représentent 3,90% des dépenses de fonctionnement.

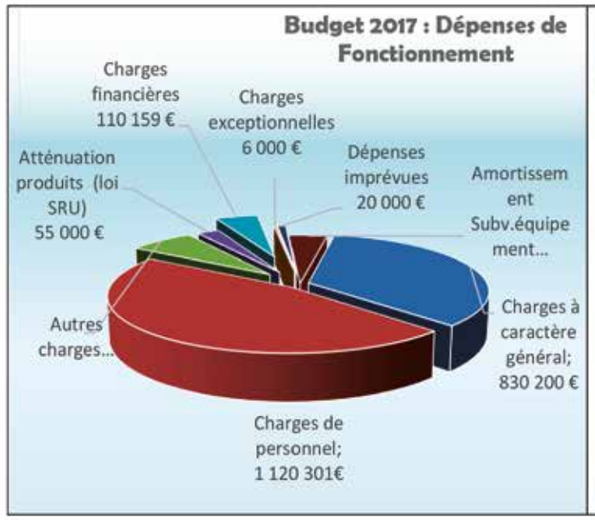

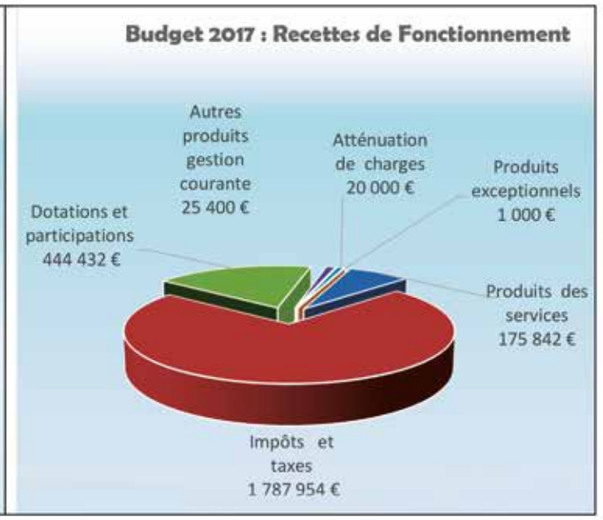

Chapitre 70, Les produits des services, représentent 7,18% des recettes. Ils comprennent principalement les différentes redevances (périscolaires, occupation du domaine public, concessions des cimetières, remboursement de la CAPI pour les travaux effectués par les Services Techniques sur les ENS).

Chapitre 73, Les impôts et taxes, représentent 72,78% des recettes et correspondent aux contributions directes (TH, TFPB, TFPNB), à l'Attribution de Compensation, à la Dotation de Solidarité Communautaire de la CAPI et également, aux taxes sur les carrières et pylônes électriques.

Chapitre 74, Les dotations et participations, représentent 18,14% des recettes. La baisse des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) impacte fortement ce chapitre soit – 8,39%.

Chapitre 75, autres produits gestion courante, représente 1,04% des recettes et correspondent aux différents revenus : les locations de salles, les loyers de l'appartement de Flosaille et les baux ruraux.

Chapitre 13, Les atténuations de charges, correspondent essentiellement aux remboursements par notre assureur des arrêts du personnel (maladies, accidents du travail).

Chapitre 77, produits exceptionnels, concerne des recettes aléatoires comme, par exemple, des indemnisations de sinistres.

Le résultat excédentaire du Budget Primitif 2017 est de 50 521,83 Euros pour la section de fonctionnement et des excédents de fonctionnement cumulés sont de 2 267 906,95 €.

Le budget d'investissement est à l'équilibre de 3 211 928,78 €.
En dépenses d'investissement le déficit antérieur est de 622 891,43 €.
Les investissements prévus en 2017 sont estimés à 2 323 462,35 € y compris, les Restes À Réaliser pour 260 789,19 €.
Le remboursement du capital des emprunts est de 265 575,00 €. Cette somme prend en compte le nouvel emprunt.
Depuis 2015, neuf emprunts sont terminés, représentant une annuité totale en moins sur le budget de 45 088 €. L'annuité du nouvel emprunt est de 16 762 €.

Le montant alloué pour les investissements 2017 est de 1 969 173,16 €.
Il est réparti de la façon suivante :

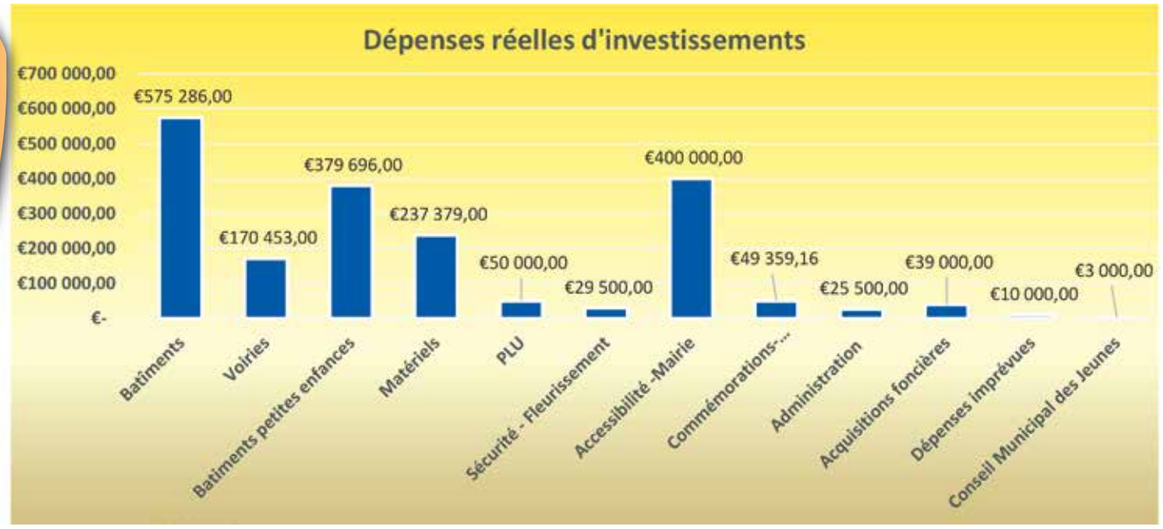

Les opérations d'équipements les plus importantes sont :

✓ L'entretien et de rénovation sur les bâtiments et voiries communales.

✓ La réfection de la toiture et fondation de l'Eglise de Demptézieu : trois dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat (20%), de la Région (20%) et du Département : Direction du Patrimoine (40%).

✓ La mise en conformité de la Maison Pisé : trois dossiers de subventions seront déposés (Etat, Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local "FSIL" et le Département).

✓ L'acquisition de matériels et mobiliers (techniques, administratifs, écoles, salles municipales).

✓ La mise en conformité accessibilité de la Mairie (Ad'AP) : des dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat (20%) et du Département (30%), un troisième est en cours au près de l'Etat pour le FSIL. Financement prévu également par un emprunt de 230 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, à taux fixe de 0,9703% pour une durée de 15 ans.

✓ Le fond de concours incombant à la Commune pour la Micro crèche d'un montant de 135 000€.

✓ Le financement prévu pour les études, Missions AMO, MO du projet du Pôle Enfance pour lequel des dossiers de subventions seront déposés auprès de toutes les instances nécessaires.

✓ Et l'acquisition foncière prévue sur Demptézieu ayant pour objectif la réalisation de trottoirs et l'enfouissement des réseaux.

Les dépenses sont équilibrées en recette par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement pour 300 000€ soit, un total de 2 318 428,78 €).

Les recettes prévisionnelles attendues sont :

- Le FCTVA	120 000 €
- La Taxe d'Aménagement	50 000 €
- Les subventions à percevoir	180 000 €
- La vente des terrains à la SDH pour la construction d'une résidence intergénérationnelle	220 000 €
- L'emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes	230 000 €
- Les Opérations d'Ordre (amortissements)	93 500 €

Les Budgets Annexes :

Le Budget de la Maison de Santé

Celui-ci est de 417 632,49 euros avec une participation du budget général de 5 646,09 euros.
Tous les lots ayant été vendus, nous pourrons clôturer ce budget annexe en 2018.
Les opérations réelles de fonctionnement concernent la réalisation d'écriture comptable pour constater la vente des locaux au fonctionnement afin de les intégrer à la section d'investissement.
Les dépenses d'investissement correspondent au solde des honoraires de maitrise d'œuvre (500 euros), un remboursement de caution (282,80€) et au résultat déficitaire antérieur de 416 849,69€.
Les recettes d'investissement comprennent le virement de la section de fonctionnement pour la somme de 12 922,73€ et du jeu d'écriture lié à la vente des lots pour 404 709,76€.

Le Budget du Centre Communal d'Actions Sociales est de 54 891,06 euros avec une subvention du budget principal de 30 000 euros. L'excédent cumulé de ce budget est de 13 491,06 €.

Les Contributions Directes :

Les communes votent les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Pour l'année 2017, Madame le Maire propose que les taux restent identiques. Donc, **pas d'augmentation depuis avril 2008.**

Pour rappel : en mars 2012, les Élus ont décidé de baisser de 1% la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2017 (prévisionnelles)	Vote taux 2017 en %	Produits attendus 2017
T. Habitation	5 049 387	6,79	342 853 €
T. Foncière P.B	3 866 612	14,76	570 712 €
T. Foncière propriétés non bâties	114 831	53,14	61 021 €
		PRODUITS ATTENDUS	974 586 €

Les subventions aux associations :

Arts et couleurs	300 €
Basket	3 000 €
Club Saint-Savinois de l'Amitié	150 €
Cyclo Rando Découverte	500 €
FNACA	400 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500 €
La Boule Vigneronne	500 €
La Truite Vigneronne	500 €
Saint-Savin Sportif Rugby	16 200 €
Sou des Écoles de Demptézieu	500 €
Sou des Écoles du Bourg	700 €
Tennis club	550 €
TOTAL	25 800 €

Si vous souhaitez consulter tous les éléments du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016, ainsi que ceux du Budget Primitif 2017, vous trouverez tous les documents sur **le site internet dans la rubrique Citoyenneté, Budget Principal, de la commune à l'adresse suivante** www.mairie-st-savin.fr

Voiries - Aménagements

Plan de circulation - Phase 3 : Rue des Tilleuls

Les travaux d'enrobé seront bientôt finalisés.
Ils sont programmés fin juin/début juillet 2017. Deux plateaux surélevés et la signalétique au sol seront alors réalisés.

Préfabriqué de l'ancienne école de Flosailles

Ce préfabriqué a été utilisé de 1975 à 1985 pour les classes de dernière année de maternelle et de CP. Le club Cyclo Rando et Découverte Saint-Savinois l'a également occupé pendant de nombreuses années.

Celui-ci devenu "obsolète" n'était plus utilisé et vient d'être démonté et recyclé. Il était constitué en grande partie de plaques amiantées.

Un protocole très précis a été mis en place afin de respecter les dispositions réglementaires à l'égard de sa démolition et de l'élimination des déchets.

Environnement

Journée de l'Environnement

Cette journée organisée par les commissions Environnement et Fleurissement, en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes et le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, s'est déroulée le Samedi 25 mars.

Comme chaque année, et ce dans le cadre de la journée nationale dédiée au nettoyage de printemps, adultes et enfants ont parcouru la Commune pour ramasser toutes sortes de déchets abandonnés aux abords de nos voiries. Sachez que sur un petit périmètre de la Commune, **c'est plus d'une dizaine de sacs de 50 litres qui a été collectée !**

Ce manque de civisme a un impact très négatif sur la nature et sur l'image de notre Commune. Nous vous attendons plus nombreux lors de la prochaine journée !

La journée s'est poursuivie par deux ateliers nature qui ont permis aux jeunes générations de confectionner des "hôtels à insectes" et comprendre le principe du compostage.

Et pour finir, l'association "Lo Parvi" a organisé une promenade découverte le long du ruisseau de Saint-Savin afin de découvrir l'arrivée d'un nouvel habitant : **Le Castor.**

Le Castor est de retour parmi nous

Sa présence vient d'être signalée sur le ruisseau de Saint-Savin en amont de la confluence avec le canal du Catelan.

Le Castor d'Europe, Castor commun ou Castor d'Eurasie est une espèce de mammifère de la famille des Castoridae. C'est le plus grand des rongeurs aquatiques autochtones d'Eurasie et de l'hémisphère nord (d'apparence très proche de son cousin le Castor nord-américain). De loin ou dans l'eau, il peut être confondu avec le ragondin.

Un adulte pèse de 16 à 35 kg et mesure de 70 à 90 cm. Son pelage est très dense (12 000 à 23 000 poils/cm2) et lui a valu d'être abondamment chassé dans le passé pour la qualité de sa fourrure. Il a ainsi failli disparaître de France au début du 20ème siècle. Désormais protégé, il regagne progressivement les cours d'eau de notre territoire.

Traces de la présence du castor sur le ruisseau de Saint-Savin dans la zone artisanale.

Le castor est exclusivement végétarien. Il ingère environ 2 kg de matière végétale par jour (plantes terrestres et aquatiques, écorce des saules, noisetiers, peupliers). Il peut couper des arbres de 20 cm de diamètre et plus.
Mais le plus souvent, il coupe ceux qui mesurent de 3 à 8 cm de diamètre à 30 cm de haut. Il s'éloigne assez peu de l'eau pour abattre des arbres et entretient ainsi la ripisylve.

C'est une espèce dite "ingénieure" car elle est capable de modifier son environnement en revitalisant les cours d'eau.

Sécurité

Radar pédagogique

La Municipalité accueillait "AXA Prévention" dans le cadre de l'inauguration d'un radar pédagogique placé à l'entrée du village (RD 143) le samedi 18 mars.

Cet équipement a été financé par "AXA Prévention" sous l'initiative de Christophe Michaud, saint-savinois d'origine et responsable de l'agence AXA à Vienne. Un grand merci pour son initiative et son implication à nos côtés.

Ce fut l'occasion de rappeler nos politiques en matière de prévention routière.

"AXA Prévention" nous accompagnera également auprès des écoles dans le cadre de futures actions pour la prévention routière.

La fourniture de gilets haute visibilité et de livres par ce cabinet d'assurance à destination de nos jeunes générations a été vivement appréciée.

Travaux voirie

Fin 2016, une partie du chemin de la Messe a été réaménagée.

Ces travaux avaient pour but de restructurer 400 mètres linéaires de ce chemin, mais aussi de traiter 100 mètres linéaires d'eaux de ruissellement.

Ces travaux se sont révélés nécessaires suite à deux études, une en géologie pour connaitre la possibilité d'infiltration des eaux sous ce chemin et l'autre, pour trouver la meilleure méthodologie pour la mise en œuvre. De là, une tranchée drainante a été confectionnée avec plusieurs ouvrages récupérateur de ces eaux.

Une 2ème phase va être réalisée en 2017 pour le revêtement de cette partie de voirie par un bicouche.

La mission assistance gestion des eaux a été réalisée par CM Aménagement.

Le diagnostic géotechnique des eaux pluviales a été réalisé par KAENA.

Les travaux ont été réalisés par VAL TP.

Cout de l'opération : 31 290,00 €

Résidence Intergénérationnelle

Les travaux de la résidence pour nos aînés ont démarré depuis plus d'un mois.

Comme annoncé, auparavant, lors des vœux du Maire de 2015 et 2017, il était indispensable de concrétiser un tel projet et ceci pour plusieurs raisons.

Depuis plusieurs années, une réelle demande de la part de nos aînés nous était faite pour la construction de logements adaptés à différentes problématiques : handicap, mobilité réduite…, tout en restant au centre de notre village.

Face à l'évolution de la société et après avoir visité plusieurs résidences de même nature, il nous est apparu évident de faire évoluer notre projet vers une résidence intergénérationnelle.

En effet, la mixité jeunes/aînés est bénéfique pour tous créant un lien social et facilitera l'entraide.

Projet réalisé en partenariat avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat (S.D.H.). Ce sont 25 logements locatifs qui apporteront les solutions à ces demandes.

Les appartements seront obligatoirement construits avec toutes les normes accessibilités actuelles.

Cette résidence intergénérationnelle, non médicalisée, sera composée de deux bâtiments distincts avec des logements allant du T2 au T4, dans un parc arboré.

La livraison de la résidence intergénérationnelle est prévue pour mi-2018.

Vous avez la possibilité d'obtenir des renseignements auprès de la mairie.

Cette belle réalisation sera réservée en priorité aux Saint-Savinois, à nos aînés et à nos jeunes.

Participation citoyenne "devenir acteur de sa sécurité"

Une réunion d'information a été organisée le samedi 14 janvier par la municipalité en partenariat avec la Gendarmerie de Bourgoin-Jallieu représentée par le major Claude Chevillon.

Cette première réunion s'adressait aux habitants du Bourg. Une autre sera organisée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

L'objectif de la démarche est d'établir un lien régulier entre les habitants, les Élus, la gendarmerie et la police municipale afin de lutter contre les cambriolages en trop forte augmentation, faire reculer la délinquance en renforçant la solidarité de voisinage tout en combattant l'individualisme et l'indifférence.

Manifestation communales

Vœux du Maire

C'est devant une salle comble que Madame le Maire, Evelyne Michaud, entourée des Élus du Conseil Municipal, a présenté ses vœux à la population.

Après avoir évoqué les attentats survenus en 2016, elle a informé les habitants que le distributeur automatique de billets ne sera pas remis en service suite aux quatre tentatives de cambriolage.

Puis, elle a présenté les principaux objectifs :

- Maintien du service public de qualité.
- Maintien de la pression fiscale malgré la baisse de l'État sur la DGF. Dette par habitant maitrisée (de 1204€ en 2008 à 594€ en 2016).
- Construction de nouveaux équipements avec : la Micro crèche, le Pôle enfance, la mise aux normes accessibilité de la Mairie (installation d'un ascenseur, WC handicapés au rez-de-chaussée, banque d'accueil…) La rénovation de l'église de Demptézieu (Réfection totale de la couverture et de la zinguerie, étanchéité des murs).
- Construction par SDH de la résidence intergénérationnelle de 25 logements.
- Élaboration et harmonisation du développement de la commune avec le PLU.
- Déviation de Flosailles (RD 522).

Concours des maisons fleuries 2016

Pour l'année 2016, et comme chaque année, le jury composé des membres de la commission fleurissement a sélectionné 19 maisons.

Cinq d'entre elles ont été récompensées :

Mme et M. Monnet, Mme et M. Tabardel, Mme et M. Flandrin, Mme et M. Brissaud, Mme et M. Sevoz.

Nous félicitons et remercions tous les saint-savinnois pour leur contribution à l'embellissement de notre commune.

Ajouté à ce concours local, la commune a participé au concours départemental des villages fleuris organisé par le Conseil Départemental de l'Isère.

Récompense pour les Services Techniques et la commission fleurissement

Le 13 janvier, la municipalité a organisé un moment convivial afin de remercier les membres de la commission fleurissement, le directeur des services techniques, Christian Cheval, le responsable des ateliers, Jean-Christophe Lazzaroto et tous les agents des Services Techniques.

Par leur travail et leur investissement, ils ont permis à la Commune de recevoir, pour la première fois de son histoire, la médaille de bronze relatif au 3ème prix 2016 du concours départemental des villes et villages fleuris pour les communes de 2000 à 5000 habitants.

Mme le Maire a également souligné que ce prix a aussi été obtenu grâce aux jardineries Bonnaire à Mozas et Latour à Saint-Chef qui nous épaulent et nous guident pour l'aménagement de nos espaces publics et pour la fourniture des plantations.

Cette distinction est le résultat de la volonté, de la passion et du travail quotidien des membres de la commission et des Services Techniques.

Ce concours n'est plus seulement une question de fleurissement, mais de plus en plus, une démarche en faveur de l'environnement grâce à une gestion raisonnée de l'eau, une très forte diminution de produits phytosanitaires pour un respect de la faune et la flore ce dont notre commune s'engage depuis plusieurs années.

Ce prix a désormais sa place dans le hall de la mairie.

TÉLÉTHON

Un chèque de 3 639,30 € a été remis par Madame le Maire le 18 janvier dernier à Alain Lanfray, coordinateur du secteur Nord-Isère du Téléthon.

Cette somme a été récoltée grâce :

- Aux deux actions communales en faveur du Téléthon :
  - La soirée musicale du groupe Equivox du 26 novembre et le marché de Noël du 6 décembre.
- Aux dons et implications :
  - Des associations : les Jeunes Sapeurs-Pompiers, le Don du Sang, le Patrimoine, Scrap'Agogo, Saveurs et Terroir, les Amis du lac clair.
  - Des restaurateurs : Les 3 faisans, le Demptézieu et le Relais de Flosailles.
  - Des commerces : Vival, Boulangerie Verdel, Boulangerie Joly, Loup des Vignes.
  - De particuliers.

Si le Téléthon a été une réussite à Saint-Savin, **c'est grâce à vous toutes et tous.**
Votre engagement et votre participation contribue à cette grande cause nationale.

Soirée des nouveaux arrivants

Comme chaque année, les Élus convient les nouveaux arrivants à une soirée qui leur est dédiée.

Ce 17 février, c'est Fabien Durand, 1er adjoint, et Marie-Dominique Brohet, adjointe, qui les ont accueillis dans la Maison des Sports.

Les Élus leur ont présenté les différents services municipaux (enfance, sport, culture, santé…) ainsi que la vie du village. Un dossier d'informations sur la Commune et sur la CAPI leur a été remis.

Ce fut une soirée conviviale, propice à l'échange.

St-Valentin des vignerons

La Saint-Valentin des Vignerons est une tradition ancestrale à laquelle les viticulteurs, les agriculteurs, tous les amoureux de la terre et de la vigne ne dérogent pas.

D'année en année, dans notre commune, présidentes et présidents se transmettent le flambeau dans la parité pour l'organisation de cette fête.

Pour cette cuvée 2017, c'est Bernard Chavrier, président, qui officiait aux côtés de Marie-Noëlle Arnaud sa vice-présidente, qui sera la présidente en 2018.

Après les discours et l'apéritif au château de Demptézieu, un repas a regroupé tous les convives au restaurant Le Demptézieu.

Comme tous les ans, c'est le premier dimanche de février que se déroule cette manifestation.

Commémoration du 55ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Distribution des colis de Noël

Sur la période des fêtes de fin d'année, Madame le Maire, les Élus, les membres du CCAS, le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que des bénévoles se sont mobilisés pour distribuer les colis de Noël.

Les 9 et 10 décembre, 326 colis gourmands ont ainsi été remis à nos aînés âgés de 70 ans et plus, habitants sur notre commune ainsi que ceux résidant en maisons de retraite (Saint-Chef et Bourgoin-Jallieu).

Ce moment est l'occasion de favoriser le lien social, de prendre des nouvelles et d'échanger autour d'un café, d'un verre, de biscuits…

Cette visite est très attendue pour l'ensemble de nos aînés. **Ces instants privilégiés doivent perdurer.**

Galette des Rois

Samedi 21 janvier, nos aînés âgés de plus de 65 ans ont répondu à l'invitation du CCAS pour la traditionnelle galette des rois.

En effet, plus de 155 personnes ont été accueillis par Mme le Maire, les Élus, les membres du CCAS et le Conseil Municipal des Jeunes.

Ils ont pu se régaler, se divertir et danser tout au long de l'après-midi au son du groupe "Passion Accordéon".

Ce moment de rencontre est très prisé par l'ensemble de nos aînés.

C'est pour eux, **l'occasion de se retrouver et d'échanger leurs souvenirs.**

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes a la joie de vous annoncer qu'il jouera une pièce de théâtre le samedi 23 septembre de 14h à 15h dans la salle H Coppard.

Ce spectacle s'effectuera en collaboration avec les membres du CCAS.

L'entrée est gratuite. Toutefois, ils comptent sur la générosité des Saint-Savinois qui viendront regarder la pièce de théâtre. L'objectif de nos jeunes est que le bénéfice réalisé soit conséquent, sachant que celui-ci sera versé dans sa totalité au CCAS.

Ce lien intergénérationnel doit être mis en valeur. C'est pour cela que nous comptons sur vous pour venir nombreux les encourager.

Centre aéré du 20 au 24 février

Le fil conducteur était : la Montagne.

Durant la semaine, un jeu de piste a été proposé aux enfants pour leur faire découvrir la montagne d'hier.

La sortie du jeudi 23 février à la station de la Ruchère à St-Pierre de Chartreuse leur a permis de pratiquer des jeux de neige, de faire de la luge, des raquettes…

Cette journée a été très appréciée par les enfants. Ils en garderont un merveilleux souvenir.

Point de vue de l'opposition

Mars est traditionnellement le mois des budgets.

Un temps où se clôt les comptes de l'année précédente et s'ouvre ceux de celle en cours. Ce moment, très chiffré et technique, ne permet pas toujours la prise de recul nécessaire et la prospective. A savoir : Que voulons-nous pour les prochaines années ? Quelle vision ? A quoi ressemblera Saint-Savin dans 10 ans ?

Réinventons un nouveau temps démocratique qualitatif et prospectif !

Nous tendons la main à la majorité et leur soumettons quelques premières propositions pour une démocratie moderne, plus proche des Saint Savinois et synonyme d'un vivre ensemble renforcé :

- La délocalisation du Conseil Municipal à Demptézieu et la possibilité pour le public de poser des questions à la fin du conseil dans un temps limité.
- Une réunion publique annuelle pour présenter le budget primitif et donner la parole avec un temps d'échange convivial.
- Une réunion publique annuelle pour les investissements de grande ampleur.

Qu'attendent de nous les citoyens ? Un engagement politique, le renouveau des pratiques, des visages, des usages et la transparence. En ces temps d'élections, nous voyons bien que, souvent, la politique n'a pas été à la hauteur : promesses non tenues, cumul des mandats, postures stériles et avantages personnels.

Face à ce défi démocratique, soyons proactifs et inventifs !

Antonia, Sylvie, Gérard & Stéphane

Urbanisme

"MA RÉNO" : nouveau service public d'accompagnement des particuliers.

Le Nord-Isère Durable avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADÈME lance "MA RÉNO", un nouveau service public d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement.

C'est l'opportunité pour les habitants de la CAPI d'**améliorer leur confort** et de **diminuer leur facture** énergétique.

"MA RÉNO" c'est :

- **Des conseillers neutres et indépendants** pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

- **Un appui technique et financier** pour la définition de vos travaux et l'obtention d'aides.

- **Des professionnels locaux référencés** pour réaliser vos travaux.

Plus d'informations :
"MA RÉNO" Tél. 04 74 94 79 99

ou sur le site : http://www.mareno-nordisere.fr

Nouvelle association

Création de l'association AARA (Association Auvergne Rhône-Alpes).
Composition du bureau :

- Présidente - Mme Aimée Langlois
- Secrétaire - Mme Anne Ngono
- Trésorière - Mme Marie-José Ngassam

Siège social : 60 rue des Tilleuls – 38300 Saint-Savin
Elle a pour objet le développement de la vie sociale dans la région, le vivre ensemble.
Elle a pour devise : fraternité, solidarité, respect.

"LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE"

Le bruit

Rappel de la réglementation :

L'utilisation des appareils bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, scie) est réglementée par arrêté préfectoral (arrêté n° 97-5126 du 31 juillet 1997).

Elle n'est autorisée que :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables.
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux contribue à la dégradation de la qualité de l'air en Rhône-Alpes par l'émission de plusieurs polluants dont les particules fines.

Bruler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 6 000 km.

En outre, des composés cancérigènes se dégagent des fumées de combustion, entraînant ainsi un risque accru pour la santé des personnes exposées.

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure le principe général d'**INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales.

Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et **non brûlés.**

CAPI et autres organismes

Le CAPI Raid 2017

Evénement sportif et familial incontournable du territoire, le CAPI Raid se déroulera les 3 et 4 juin 2017, à Four et Vaulx-Milieu.
Le CAPI Raid, c'est : du sport, du plaisir, de la découverte, de la convivialité !

Au programme : VTT, bike and run, orientation, tir à l'arc, roller, canoë kayak, biathlon laser...
Et plein d'autres épreuves multisports ludiques, insolites et étonnantes.

A chacun son Raid !

Organisé par la Direction des Sports de la CAPI en collaboration avec les différentes associations sportives locales, le CAPI Raid est une manifestation ouverte à tous.

Pour les férus de compétition et sportifs chevronnés, pour les familles ou amis qui veulent pratiquer des activités de pleine nature en s'amusant : quel que soit votre objectif, vous trouverez la formule adaptée à vos attentes.

Renseignements et inscriptions :

Service des Sports
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
17, avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex
Tél. 04 74 27 28 00
Mobile : 06 29 69 27 74
Mail : raid@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Brève du conseil municipal du 2 février 2017

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, MD. BROHET,JP. WIRTH, A. PONCELET, G. TORRES, L. BEILLON, C. COCAT, A. IANNONE, J. COUVIDOUX, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET.

Absents excusés : Mmes et Mrs : ML. GONCALVES (pouvoir à F. LOVENO), S. DEJEAN (pouvoir à G. TORRES), C. CHELALI (pouvoir à M. DONCIEUX), N. PEQUAY (pouvoir à L. BEILLON), M. QUESSE (pouvoir à J. COUVIDOUX), M. MUSANO (pouvoir à P. LENFANT), A. GUGLIELMI (pouvoir à S. TONEGHIN)

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Comme stipulé dans le règlement intérieur, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est envoyé aux Élus pour approbation lors du Conseil.
Votée par 27 voix pour

DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément à l'Article L.2122-23 du CGCT, les Décisions du Maire en vertu de l'Article L.2122-22, sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux Délibérations de Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.
Votée par 27 voix pour

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA FONDATION CLARA

La Commune a confié, par le biais d'une convention un service de fourrière animal (dont la gestion des animaux en divagation sur la voie publique) à la Fondation CLARA. Celle-ci dispose d'un refuge sur Saint-Marcel Bel Accueil. Le montant forfaitaire de l'indemnité est de 0.50€ TTC par an et par habitant, soit un montant de 1 991.50€ pour 2017. Chaque année, cette convention doit être renouvelée.
Votée par 27 voix pour

RECENSEMENT DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Lors du Conseil Municipal du 19 février 2015, il a été acté le déclassement des Routes Départementales RD143a et RD143b.
Le linéaire de la voirie communale ayant changé, il est nécessaire de l'acter par Délibération Municipale afin que cette modification soit prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.
Votée par 27 voix pour

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE – ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN POUR LE RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) – IMPLANTATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Le Département s'est engagé, à travers la constitution du Réseau d'Initiative Publique (RIP), à la mise en place d'une infrastructure de Très Haut Débit. L'ensemble des intercommunalités a été associé à cette stratégie d'aménagement numérique du territoire. En ce qui nous concerne, la CAPI a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et associée au montage financier de cette opération.

Préalablement au déploiement de la fibre optique, le Département doit déterminer les terrains d'accueil des Nœuds de Raccordement Optique, bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux et d'accueillir les équipements actifs des opérateurs.

Notre commune a été contactée par les services du Département et de son maître d'œuvre, la société IBSE, pour retenir une localisation. En effet, Le Département souhaitant devenir propriétaire de toutes les parcelles assiettes, une délibération est nécessaire pour cette cession à titre gratuit et pour prendre possession du terrain par anticipation afin de permettre la construction de ce local dans les meilleurs délais.
Votée par 26 voix pour, 1 abstention

CAPI – MICRO CRÈCHE ET RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Le secteur de la petite enfance est de la compétence de la CAPI. Une étude réalisée par ses soins avait mis en évidence la nécessité d'une structure sur notre village. Par délibération en date du 30 juin 2015, celle-ci s'est engagée à construire une micro crèche et un Relais Assistantes Maternelles sur notre commune. Cet équipement sera installé « Rue des Truitelles ».

Conformément à la disposition de l'article L5213-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit verser à la CAPI un fonds de concours, et ce, pour contribuer à la réalisation de cet équipement. Le montant total du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par la CAPI hors subventions. Concernant cette structure, il a été acté par délibération communautaire du 17 décembre 2013, que le financement serait réparti à part égale entre la CAPI et la Commune. Toutefois, le terrain communal mis à disposition pour ce projet, viendra en déduction de la part nous incombant. Le fonds de concours de ce bâtiment est estimé à 134 922.50€.
Votée par 27 voix pour

CAPI – CONVENTION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES A L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

Lors du Conseil Communautaire du 3 novembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, il a été acté que l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par la CAPI serait désormais facturée aux Communes membres à travers une convention de prestation de service.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2016, celui-ci a voté pour confier cette prestation à la CAPI, pour l'année 2016. Il faut donc renouveler cette convention pour l'année 2017.
Votée par 27 voix pour

CAPI - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLU »

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) désigne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme compétents en matière d'élaboration et de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Cette loi dispose que les Communautés de Communes et d'Agglomération existantes à la date de la loi ALUR et qui ne sont pas compétentes en matière de PLU le deviennent de plein droit le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Ce transfert automatique est stoppé si une minorité de blocage s'exprime contre cette prise de compétence par l'EPCI. La loi précise ainsi que si au moins un quart des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose par délibération dans les 3 mois précédant ce transfert automatique, le transfert n'a pas lieu.

Pour que cette compétence ne soit pas transférée à la CAPI, il faut qu'au moins 6 communes délibèrent contre ce transfert et, ces communes doivent regrouper au moins 20 503 habitants (au dernier recensement, la CAPI comptait 102 511 habitants).

Suite à cette première échéance, si la compétence « PLU » n'a pas été transférée à l'EPCI, elle peut l'être à tout moment sur décision de l'EPCI (mais les communes ont toujours la possibilité de s'y opposer par le biais de la minorité de blocage). Par ailleurs, après chaque élection municipale et recomposition du conseil communautaire, l'opposition au transfert est à renouveler, faute de quoi l'EPCI devient compétent automatiquement.

Pour la CAPI, la prochaine échéance sera donc vraisemblablement celle des élections municipales de 2020.
Votée par 23 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

CAPI- MODIFICATION DES STATUTS DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE – NOUVEAUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

Les Communautés d'Agglomération sont tenues d'exercer des compétences obligatoires, définies par la loi, ainsi qu'un certain nombre de compétences optionnelles à choisir parmi 7 proposées par la loi. Les Communes peuvent également décider de transférer d'autres compétences à la Communauté d'Agglomération et en définissent alors librement le champ et le contenu (compétences facultatives).

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 impose de nouveaux transferts de compétences des Communes aux Communautés d'Agglomération, soit au titre des compétences obligatoires, soit au titre des compétences optionnelles.

Au 1er janvier 2017, deviennent des compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération :

Développement économique : l'ensemble des actions de développement économique ; la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de la totalité des zones d'activité économique ; la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; la politique locale du commerce.

Des actions de soutien aux activités commerciales doivent par ailleurs être définies d'intérêt communautaire.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, cette compétence figure déjà parmi les compétences de la CAPI, au titre de l'équilibre social de l'habitat.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

Cette compétence figure actuellement parmi les compétences facultatives exercées par la CAPI au titre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Ces nouvelles compétences nécessitent une mise en conformité des statuts de la CAPI avec la loi.

Par conséquent le Conseil Municipal doit se prononcer pour approuver cette modification.
Votée par 27 voix pour

Brève du conseil municipal du 27 février 2017

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. LOVENO, JP. WIRTH, A. PONCELET, G. TORRES, L. BEILLON, C. COCAT, ML. GONCALVES, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, A. GUGLIELMI, G. FAVERJON, M. DONCIEUX, M. MUSANO, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET

Absents excusés : Mmes et Mrs : F. DURAND (pouvoir à E. MICHAUD), F. ROESCH (pouvoir à G. TORRES),

MD. BROHET (pouvoir à E. MOLLARD), A. IANNONE (pouvoir à F. LOVENO), J. COUVIDOUX (pouvoir à M. MUSANO), S. DEJEAN (pouvoir à A. PONCELET), C. CHELALI (pouvoir à M. DONCIEUX), N. PEQUAY (pouvoir à L. BEILLON), M. QUESSE (pouvoir à ML. GONCALVES), S. TONEGHIN (pouvoir à S. MAISONNEUVE).

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Comme stipulé dans le règlement intérieur, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est envoyé aux Elus pour approbation lors du Conseil.
Votée par 27 voix pour

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 - (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale et, il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Au 1er janvier 2017, la population municipale est de 3 983 habitants.

Jusqu'à présent, nous avions l'obligation d'organiser dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat « sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité. (CGCT art. L2312-1).

La loi « Notre » a voulu renforcer l'information des Conseillers Municipaux. Désormais, le DOB s'effectuera sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, le ROB.

Comme précisé dans l'article 4 du chapitre IV du règlement intérieur :

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Ce document a été soumis à l'Assemblée et a donné lieu à un débat d'environ 1h30

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Conformément à l'Article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Un agent de la Commune a fait part de sa volonté de diminuer son temps de travail.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, avec l'approbation des membres du Conseil Municipal, avec une diminution du temps de travail pour un agent de la Commune et une augmentation d'un autre sur les mêmes bases.
Votée par 27 voix pour

MAIRIE DE SAINT-SAVIN

Tél. 04 74 28 92 40 - Fax. 04 74 28 99 73

mairie-saint-savin@wanadoo.fr

www.mairie-st-savin.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- **Les lundis** de 14h à 16h
- **Les mardis** de 8h à 12h et de 14h à 17h
- **Les mercredis** de 8h à 12h et de 14h à 16h
- **Les jeudis** de 8h à 12h
- **Les vendredis** de 8h à 12h et de 14h à 17h
- **Les samedis** de 8h à 11h

© JCD Concept - Siret 344 819 230 00022 APRM 1813ZB - Création & impression - Ne pas jeter sur la voie publique